

Brevet N° **86068**
 du 4 septembre 1985
 Titre délivré : **11 MARS 1986**

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Monsieur le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes
 Service de la Propriété Intellectuelle
 LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La société dite: SOCIETE D'ETUDES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIEL(1)
 LES DE L'ILE-DE-FRANCE, 46, boulevard de Latour-Maubourg, à
 75 340 PARIS CEDEX 07, France, représentée par Monsieur (2)
 Jacques de Muysen, agissant en qualité de mandataire

dépose(nt) ce quatre septembre 1985 quatre-vingt-cinq (3)
 à 15 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :
 "Composition anesthésique percutanée pour usage topique et (4)
 procédé d'application".

2. la délégation de pouvoir, datée de PARIS le 9 août 1985

3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;

4. // planches de dessin, en deux exemplaires;

5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,

le 4 septembre 1985

déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) :

- Dermot McCAFFERTY, THE QUEEN'S UNIVERSITY OF BELFAST, 97 (5)
 Lisburn Road, à BELFAST BT9 - 7BL, Irlande du Nord

- David WOOLFSON, THE QUEEN'S UNIVERSITY OF BELFAST, 97
 Lisburn Road, à BELFAST BT9 - 7BL, Irlande du Nord

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6)
 brevet déposée(s) en (7) Grande-Bretagne
 le 8 septembre 1984 (No. 8422759) (8)

au nom de THE QUEEN'S UNIVERSITY OF BELFAST (9)

DOMICILE
 élit(élient) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
 35, bld. Royal (10)

sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les
 annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à // mois. (11)

Le mandataire

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des
 Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :

4 septembre 1985

à 15 heures



Pr. le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes,

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il a lieu «représenté par...» agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt
 en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7)
 pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

REVENDEICATION DE LA PRIORITE

de la demande de brevet / du modèle / d'utilité /

En GRANDE-BRETAGNE

Du 8 septembre 1984



Mémoire Descriptif

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au

Luxembourg

au nom de: SOCIETE D'ETUDES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES DE
L'ILE-DE-FRANCE

pour: "Composition anesthésique percutanée pour usage topique
et procédé d'application".

L'invention concerne des compositions pharmaceutiques contenant de l'améthocaine.

L'améthocaine ou p-butylamino benzoate de 2-diméthylamino éthyle, est utilisée en préparations topiques pour produire une anesthésie de surface. Les précédentes tentatives d'obtention d'une anesthésie percutanée topique, dans laquelle l'agent anesthésique doit pénétrer le stratum corneum, se sont heurtées à de nombreuses difficultés :

- 1) de hautes concentrations en principe actif (pouvant atteindre 33 %) étaient nécessaires.
- 2) les compositions précédemment obtenues étaient inséparables d'effets secondaires inacceptables.
- 3) les compositions précédemment obtenues exigeaient l'emploi de pansements occlusifs.
- 4) les compositions précédemment obtenues nécessitaient une période d'attente prolongée avant de conférer l'anesthésie percutanée attendue.

L'améthocaine a été jusqu'ici dispersée, soit dans un mélange d'éthanol ou d'isopropanol (45 %), de glycérine (10 %) et d'eau (45 %), soit dans une pommade hydrophile (95 %) ou dans de la vaseline (95 %) ou encore dans le DMSO (diméthylsulfoxyde).

Les formulations contenant le mélange éthanol-(ou isopropanol)-glycérine-eau ont tendance à être très "mobiles" de nature et, par conséquent, la délimitation du site à traiter est difficile. De plus ces solutions ne possèdent qu'une stabilité limitée.

Les autres formulations possèdent des inconvénients similaires.

Celles qui contiennent des pommades hydrophiles ou de la vaseline, retardent l'action de l'effet anesthésique, tandis que les compositions contenant du DMSO provoquent une douloureuse dislocation à la surface de l'épiderme.

Selon un aspect de l'invention, il est proposé une composition pour l'application locale, comprenant : de l'améthocaine, un agent gélifiant aqueux et de l'eau dans laquelle se forme le gel, l'améthocaine étant fortement et complètement maintenue en phase solide discontinue, de telle façon que dans ladite composition l'améthocaine soit protégée de l'hydrolyse pendant le stockage, mais que lorsque la composition est appliquée sur la peau, l'améthocaine fonde et devienne disponible pour l'absorption.

Selon un autre aspect de la présente invention, il est proposé une composition à usage d'anesthésique local percutané, comprenant un anesthésique, un agent gélifiant aqueux pour stabiliser l'anesthésique et de l'eau, la composition étant telle que, lors de l'emploi, l'anesthésique fonde et se disperse à travers le gel pour provoquer la pénétration cutanée.

L'invention comprend également le procédé, pour produire l'anesthésie locale percutanée à l'aide de la composition ci-dessus définie, en quantité efficace, sur une région intacte de la peau.

La présente invention propose une composition contenant de l'améthocaine qui s'étale peu ou pas du tout après l'application sur la peau. La formulation est protégée par l'application d'un pansement non absorbant convenable (occlusif ou non) et laissée en contact avec la peau pendant une période minimum de 20 minutes. Puis le pansement et l'application sont retirés avant de procéder à l'acte chirurgical. La composition produit un effet anesthésique profond, suffisamment pénétrant pour

bloquer les récepteurs nociceptifs sous-jacents (récepteurs de la douleur), procurant ainsi la possibilité d'actes indolores : prélèvements de greffes épidermiques dans toute leur épaisseur, pénétration de la peau par des aiguilles à injection (par exemple, prise de sang) et autres procédés chirurgicaux mineurs.

La composition évite l'usage d'infiltrations anesthésiques locales dans de telles circonstances, et peut être aisément appliquée par un personnel non médical.

Selon la présente invention, la composition contenant de l'améthocaine pour l'anesthésie locale percutanée, peut comprendre 1 à 7 %, et de préférence 4 %, d'améthocaine dispersée dans un gel aqueux, tel que 0,5 à 2 % de carbomère ou 3 à 10 % de méthyl cellulose et 81 à 94,5 % d'eau ; ces pourcentages sont exprimés en poids, par rapport au poids total de la composition.

L'améthocaine en poudre est répartie dans le gel qui ne doit pas contenir d'autre phase lipophile. La structure cristalline (gros cristaux) dans un support de gel visqueux, stabilise l'améthocaine en retardant sa dissolution et donc l'hydrolyse alcaline de son groupement ester, sous réserve que l'on n'excède pas une température de 30 °C. L'améthocaine fond aux environs de 41 °C, mais dans la composition, son point de fusion est abaissé à 30-32° C.

La température cutanée est habituellement aux environs de 32° C. Quand la composition est appliquée à la surface de la peau, les gros cristaux d'améthocaine fondent lentement et se dispersent sous forme de minuscules gouttelettes huileuses, dans le gel. L'améthocaine est ainsi présente sous forme moléculaire, et sous réserve qu'aucune autre phase lipophile ne soit présente, ces gouttelettes huileuses sont hautement pénétrantes dans la peau et dans ses sous-structures.

La présence de phases lipophiles étrangères obligerait à augmenter les concentrations en améthocaine pour maintenir une efficacité thérapeutique similaire.

Il n'est pas nécessaire d'inclure un conservateur dans la composition, en raison de la propriété antimicrobienne de l'améthocaine.

La composition peut être préparée par des moyens techniques conventionnels. Par exemple, l'améthocaine peut être ajoutée à un gel formé de carbomère ou de méthyl cellulose, et soigneusement mélangée. Alternativement, on peut former le sel de sodium du carbomère, selon les instructions du fabricant. Dans ces conditions, la composition peut être préparée comme précédemment, ou bien, l'améthocaine peut être ajoutée et dispersée dans l'eau, avant l'addition du sel de sodium du carbopol, le tout étant soigneusement mélangé jusqu'à formation du gel.

Les compositions selon l'invention sont aussi facilement étalées que retirées de la peau, n'y laissant pas de traces grasses, en raison de la base aqueuse du produit.

Les formulations suivantes sont données à titre d'exemples préférentiels, en accord avec la présente invention :

Exemple 1

On mélange, comme précédemment décrit, les ingrédients suivants :

Améthocaine	4 %
Carbopol sodique 934	1,2 %
Eau	94,8 %

Exemple 2

Améthocaine	4 %
Méthylcellulose 450	7 %
Eau	89 %

Les compositions selon l'invention sont appliquées sur la peau intacte en couche épaisse, protégée par un pansement non absorbant. La composition est laissée en place pendant une période minimum de 20 minutes, pouvant aller jusqu'à une heure, mais se situant de préférence autour de 30 minutes, après quoi le pansement et la composition sont retirés. A ce moment, selon les variations individuelles, l'anesthésie complète soit est installée, soit nécessite une attente complémentaire (jusqu'à 50 minutes) pour être pleinement développée. L'effet anesthésique persiste pendant 2 à 8 heures, en fonction également des variations individuelles.

REVENDEICATIONS

- 1) Une composition nouvelle pour usage topique percutané anesthésique, comprenant un anesthésique, un agent gélifiant aqueux pour stabiliser l'anesthésique et de l'eau, la composition étant telle que lors de l'usage, l'anesthésique fonde et se disperse à travers le gel pour promouvoir la pénétration.
- 2) Une composition selon la revendication 1 dans laquelle l'anesthésique est l'améthocaine.
- 3) Une composition selon la revendication 2, comprenant 1 à 7 % en poids d'anesthésique par rapport au poids total de la composition.
- 4) Une composition selon la revendication 1, comprenant 0,5 à 10 % en poids d'un agent gélifiant aqueux, par rapport au poids total de la composition.
- 5) Une composition selon la revendication 4 dans laquelle l'agent gélifiant aqueux est du carbomère.
- 6) Une composition selon la revendication 5, comprenant 0,5 à 2 % en poids de carbomère, par rapport au poids total de la composition.
- 7) Une composition selon la revendication 4 dans laquelle l'agent gélifiant aqueux est la méthylcellulose.
- 8) Une composition selon la revendication 7, comprenant 3 à 10 % en poids de méthylcellulose, par rapport au poids total de la composition.
- 9) Une composition suivant la revendication 1, comprenant 81 à 94,5 % en poids d'eau par rapport au poids total de la composition.

10) Procédé de préparation d'une composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, pour application topique, qui consiste à mélanger de l'améthocaine, un agent gélifiant aqueux et de l'eau dans laquelle se forme le gel, l'améthocaine étant totalement et fortement maintenue en phase solide discontinue de telle façon que dans ladite composition l'améthocaine soit protégée de l'hydrolyse pendant le stockage, mais qu'elle fonde et devienne disponible pour l'absorption lorsque la composition est appliquée sur la peau.

11) Un procédé permettant de procurer une anesthésie locale perçutanée qui comprend l'application sur une partie intacte de la peau, d'une quantité efficace de la composition selon l'une des revendications de 1 à 10.

